COMPROMIS DE VENTE D'UN APPARTEMENT

Entre,	
d'une part, M	
(nom, prénom, rue, numéro, code postal, commune)	
et M	
(nom, prénom, rue, numéro, code postal, commune) dénommé(s) ci après le vendeur,	
et,	
d'autre part, M	
(nom, prénom, rue, numéro, code postal, commune)	
M	
(nom, prénom, rue, numéro, code postal, commune) dénommé(s) ci-après l'acquéreur,	
il a été convenu ce qui suit :	
Art. 1. Objet du contrat	
Le vendeur vend à l'acquéreur, qui accepte, l'appart sui vantes, appelée ci-après le bien :	ement répondant aux caractéristiques
Situation :	
Superficie de l'appartement :	
paraphe(s) du (des) vendeur(s)	paraphe(s) du (des) acquéreur(s)